

PAR COURRIEL

Québec, le 15 décembre 2020

Monsieur Arezki Belounis
Inspecteur en Sécurité maritime
Cargaisons et prévention de la pollution
Transports Canada
arezki.belounis@tc.gc.ca

Objet : Questions complémentaires – Projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay

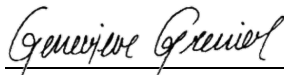
Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements.

Veuillez trouver, annexée à la présente, des questions auxquelles nous souhaitons grandement recevoir des réponses d'ici le 18 décembre prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, merci de bien vouloir reprendre le libellé de la question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Geneviève Grenier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission



1. Le projet de loi C-3 (*Loi visant la protection des mers et ciel canadiens*) (L.C. 2014, c. 29) vise à doter le transport par mer des substances nocives et dangereuses d'un régime d'indemnisation pouvant atteindre 450 millions de dollars. Son entrée en vigueur est toujours attendue. Veuillez confirmer que celui-ci serait conditionnel à l'entrée en vigueur de la Convention sur les substances nocives et potentiellement dangereuses qui n'est pas encore en vigueur.
 - Veuillez indiquer à quel horizon Transports Canada entrevoit l'entrée en vigueur de la Convention. Veuillez expliquer.
 - Est-ce que le projet de loi C-3 vient modifier la *Loi sur la responsabilité en matière maritime* et, si oui, de quelle façon ?
 - Veuillez s'il vous plaît résumer les changements qu'une éventuelle entrée en vigueur des modifications apportées en 2014 à la *Loi sur la responsabilité en matière maritime* engendrerait au régime d'indemnisation en cas d'accident maritime dans les eaux canadiennes.